



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ANPE

Question écrite n° 57286

## Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'organisation du service public de l'emploi. Dans son rapport public pour l'année 2000, la Cour des comptes note l'éclatement et la complexité de l'organisation du service public de l'emploi en France, contrairement aux autres pays européens. De cet éclatement et de cette complexité résultent notamment des difficultés pour l'ANPE à assurer efficacement ses missions. Faisant écho à ces observations, le ministère de l'emploi et de la solidarité confirme que la multiplicité des acteurs et des interventions dans le traitement de l'emploi comporte « des risques de redondance, d'incohérences et de difficultés de positionnement de chacun ». Face à ce constat, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que compte adopter le Gouvernement pour corriger les conséquences néfastes de l'éclatement et de la complexité structurelles du service public de l'emploi.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Cornut-Gentille](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57286

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 janvier 2001, page 530